

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
« Tunis-Re » EXERCICE 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le Vendredi 21 Mai 2021 à 10H30 mn à l'Institut Arabe Des Chefs D'entreprises « IACE » Tunis.

La tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, peut être organisée le cas échéant à distance si la situation sanitaire du pays ne s'améliore pas. Dans ce cas les consignes de votes seront publiées au plus tard le 05 Mai 2021

L'ordre du Jour est comme suit :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.
7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 & 2023.
8. Approbation de la nomination des administrateurs indépendants au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 & 2023.
9. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2020

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2020.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2020.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2020 fait ressortir un bénéfice net de **12 234 213,580** Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2020	12 234 213,580
RESULTAT REPORTE 2019	20 056 274,125
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2019	886 038,000
SOUS TOTAL 1	31 404 449,704
RESERVE LEGALE	1 570 222,485
RESTE	29 834 227,219
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2020	305 530,000
DIVIDENDE (40% du resultat de l'exercice 2020)	4 900 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	450 000,000
RESULTAT REPORTE 2020	23 178 697,219

En conséquence il sera servi un dividende de 0,245 dinars par titre à partir du 28 Mai 2021 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7 000 dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2020 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanant du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à

SIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mme Asma Mathioub et Mme Meriem Zine entant que membres indépendants du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » et ce, pour un mandat de trois ans soit 2021, 2022 et 2023.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2023.

Cette résolution est approuvée à

SEPTIEME RESOLUTION :

En vertu de l'Assemblée Générale Spéciale du vendredi 21 Mai 2021
L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection de Mr.....
en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de
Réassurance « Tunis Re » représentant les petits porteurs et ce, pour un
mandat de trois ans 2021, 2022 et 2023.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant
sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2023.

Cette résolution est approuvée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de
la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités
légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à